

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le lundi 5 août 2024 à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence d'Emmanuel Deschênes, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay  
Sylvie Bolduc  
Évelyne Tremblay  
Mathieu Bouchard  
Michel Crevier  
Mario Desmeules

Assiste également à la réunion Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 282-24 *RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'INTÉGRER L'ANNEXE 11, « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, TERRAINS RÉSIDENTIELS CÔTE À GODIN »*
5. RÉOLUTION D'EMBAUCHE – JOURNALIER OPÉRATEUR
6. ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU SERVICE INCENDIE
7. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
8. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2024-2026
9. REPRÉSENTATIONS
10. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **149-08-24 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

#### **150-08-24 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024**

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit adopté comme rédigé.

#### **151-08-24 Adoption des comptes**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	465,65 \$
BELL CANADA	300,25 \$
BELL MOBILITÉ	96,64 \$
CENTRE JARDIN DE LA BAIE	86,17 \$
COGÉCO	63,18 \$
DEPANNEUR ROBIN TREMBLAY	23,56 \$

DESJARDINS – FRAIS FIXE OPÉRATION	300,00 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	120,00 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	280,50 \$
ÉDITIONS NORDIQUES 2007 INC.	4 024,13 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	239,71 \$
ENTRETIEN MÉNAGER V.I.P.	573,44 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	381,08 \$
FQM	373,67 \$
GBL MERCH	44,49 \$
HENRI JEAN & FILS INC.	47,41 \$
HYDRO-QUÉBEC	431,69 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC.	3 866,13 \$
LES FORMULES DUCHARME INC.	174,34 \$
M. VAN NOORT & SONS BULB CO.	515,30 \$
MARIO DUBÉ	258,00 \$
MJS INC.	783,20 \$
MRC DE CHARLEVOIX	720,04 \$
PG SOLUTIONS INC.	270,19 \$
PLOMBERIE OPTIMALE DP INC.	667,96 \$
QUINCAILLERIE A. TREMBLAY & FILS	374,40 \$
SANI CHARLEVOIX	672,61 \$
STAPLES	2 687,26 \$
SYLVIE BOLDUC	86,23 \$
VISA (AMAZON)	20,68 \$
VISA (ANTIDOTE)	68,93 \$
VISA (MAXI)	6,38 \$
	<hr/>
	<b>19 023,22 \$</b>

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

BELL CANADA	111,06 \$
BRIGADE DES POMPIERS	6 537,67 \$
CAUCA	1 628,33 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX INC.	365,60 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	1 463,46 \$
HYDRO-QUÉBEC	726,08 \$
PUROLATOR INC.	12,01 \$
QUOTES-PART – SÉCURITÉ CIVILE	3 690,00 \$
QUOTES-PART – SÉCURITÉ INCENDIE	2 089,00 \$
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	489,69 \$
	<hr/>
	<b>17 112,90 \$</b>

#### **VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT**

BELL CANADA	111,06 \$
BELL MOBILITÉ	96,64 \$
BENOIT TREMBLAY, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	14 173,89 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	268,94 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	776,08 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	503,17 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	29,28 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	544,78 \$
ÉCOTONE BAIE-SAINT-PAUL	206,92 \$
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	327,73 \$
F. MARTEL & FILS	654,59 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	212,70 \$
GARAGE GUY GAUTHIER INC.	25,44 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	211,89 \$
HYDRO-QUÉBEC	297,15 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC.	8 551,96 \$
LOCATION MASLOT INC.	1 696,57 \$
MOSAIC 3D	5 518,80 \$
MULTI SERVICES DESCHÊNES	258,69 \$
NAPA	2 208,41 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 555,15 \$

PUROLATOR INC.	5,46 \$
QUINCAILLERIE A. TREMBLAY & FILS	64,93 \$
SOLUTIA TELECOM	617,35 \$
TOROMONT CAT	1 256,75 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	76,23 \$
USINAGE XPRESS DE BEAUCE INC.	316,07 \$
WEX	4 577,33 \$
	<hr/>
	<b>45 143,96 \$</b>

#### **ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION**

HYDRO-QUÉBEC	1 405,24 \$
	<hr/>
	<b>1 405,24 \$</b>

#### **TRANSPORTS**

QUOTES-PART – TRANSPORT ADAPTÉ	4 512,00 \$
QUOTES-PART – TRANSPORT COLLECTIF	7 135,00 \$
	<hr/>
	<b>11 647,00 \$</b>

#### **APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

BELL MOBILITÉ	69,00 \$
BUREAU VÉRITAS	866,91 \$
HYDRO-QUÉBEC	818,31 \$
PUROLATOR INC.	44,03 \$
SANI-PLUS INC.	708,16 \$
	<hr/>
	<b>2 506,41 \$</b>

#### **TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

BELL MOBILITÉ	24,15 \$
BUREAU VÉRITAS	328,83 \$
COGÉCO	63,18 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	13,68 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	105,78 \$
HYDRO-QUÉBEC	998,34 \$
	<hr/>
	<b>1 533,96 \$</b>

#### **GESTION DES DÉCHETS**

QUOTES-PARTS – DÉCHETS DOMESTIQUES	61 503,00 \$
QUOTES-PARTS – ÉCOCENTRES ET VALORISATION	31 491,00 \$
QUOTES-PARTS – MATIÈRES SECONDAIRES	1 412,25 \$
	<hr/>
	<b>94 406,25 \$</b>

#### **URBANISME**

AXE CRÉATION	6 938,74 \$
MRC DE CHARLEVOIX – FRAIS DE DÉPLACEMENT INSPECTEUR	1 423,23 \$
QUOTES-PART – DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL	22 625,00 \$
QUOTES-PART – SERVICE INSPECTION	31 208,00 \$
	<hr/>
	<b>62 194,97 \$</b>

#### **LOISIRS ET CULTURE**

BELL CANADA	116,81 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	5,74 \$
GUEPE	689,86 \$
HYDRO-QUÉBEC	282,79 \$
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	87,38 \$
VISA (POSTE CANADA – PUBLIPOSTAGE)	178,39 \$
	<hr/>
	<b>1 360,97 \$</b>

#### **DÉGRILLEUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE**

TETRA-TECH QI INC.	3 097,16 \$
	<hr/>
	<b>3 097,16 \$</b>

<b>TRAVAUX TECO</b>	
GROUPE AKIFER INC.	585,45 \$
	<b>585,45 \$</b>
<b>ÉQUIPEMENT DE VOIRIE</b>	
MT EXCAVATION ET BROYAGE FORESTIER INC.	2 736,41 \$
USINAGE XPRESS DE BEAUCE INC.	39 660,63 \$
	<b>42 397,04 \$</b>
<b>HÔTEL DE VILLE</b>	
QUINCAILLERIE A. TREMBLAY & FRÈRES	85,04 \$
	<b>85,04 \$</b>
<b>DONS</b>	
DON À LA NAISSANCE	250,00 \$
MDJ LA BARAQUE (CORVÉES NETTOYAGE)	300,00 \$
DON À LA NAISSANCE	250,00 \$
	<b>800,00 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>303 299,57 \$</b>

**152-08-24 Adoption du règlement n° 282-24 Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la Municipalité des Éboulements afin d'intégrer l'annexe 11, « Plan d'aménagement d'ensemble, terrains résidentiels Côtes à Godin »**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A -19,1)* ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de lotissement pour trois nouveaux terrains le long de la Côte à Godin, sur le lot 6 541 646 a été déposée au printemps 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est soumise à l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) puisque le secteur se situe en zone de villégiature et que toute modification réglementaire dans cette zone est soumise à l'élaboration d'un PAE ;

**CONSIDÉRANT QUE** la conformité du projet déposé doit se faire en rapport au règlement sur le plan d'aménagement d'ensemble n° 122-11 ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite du dépôt des premiers documents nécessaires à l'analyse, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a débuté l'analyse en mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT QU'**après plusieurs mois d'analyse due à la sensibilité du secteur de développement visé et dû à l'arrivée tardive d'études essentielles à la réalisation d'un PAE, l'ensemble des critères du règlement ont été analysés en décembre 2023 seulement ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette analyse, le CCU a émis un avis de rejet du PAE en janvier 2024 étant donné les risques associés à la sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité a, pour sa part, accepté le PAE à la séance du 8 avril 2024, sans modification ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 17 juin 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite du premier projet, certains objets du règlement ont dû être révisés, notamment à l'aspect de la densité d'habitation à l'hectare qui passe de 2 à 4 logements par hectare puisque l'usage bifamilial est autorisé, à l'aspect de l'exercice des usages complémentaires par le propriétaire seulement et finalement à l'aspect du mode de fixation des affiches commerciales ;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a eu lieu le 8 juillet 2024 et qu'à la suite de celle-ci, aucune modification n'a été faite au premier projet en dehors de celles citées au point précédent ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu, en date du 18 juillet 2024, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 282-24 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans numéro 282-24-01, 282-24-02 en annexe 1 font partie intégrante du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la grille de spécification V-12 en annexe 2 fait aussi partie intégrante du présent règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le règlement portant le n° 282-24 soit adopté ;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de Charlevoix.

#### **153-08-24 Résolution d'embauche — Journalier opérateur**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a publié une offre d'emploi en date du 10 mai 2024 aux fins de pourvoir au poste de journalier opérateur ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues et le processus d'embauche effectué ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Crevier et résolu à la majorité des conseillers présents, incluant la voix favorable du maire,

- **QUE** Monsieur Sylvain Gauthier soit retenu pour occuper le poste de journalier opérateur et que les conditions d'embauche soient celles édictées dans la convention de travail en vigueur.

#### **154-08-24 Adoption de la Politique des conditions de travail des employés du Service incendie**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Politique des conditions de travail des employés du Service incendie 2024-2027 soit adoptée.

#### **155-08-24 Versement dans le Programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement déposée au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** procéder au versement des sommes dues, selon la recommandation de paiement présentée au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

#### **156-08-24 Adjudication du contrat de déneigement 2024-2026**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est allée en appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux, soit le rang Cap-aux-Oies, le chemin Cap-aux-Oies, le chemin St-Thomas, le rang Saint-Antoine Est, le rang Saint-Antoine Ouest et le rang Saint-Nicolas pour les années 2024-2025 et 2025-2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été obtenue dans le cadre du processus, dont le résultat est décrit ci-dessous à savoir :

Garage Martin Gaudreault inc. - **357 482,00 \$**

**CONSIDÉRANT** que la conformité de la soumission a été vérifiée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**octroyer le contrat de déneigement au seul soumissionnaire conforme, soit Garage Martin Gaudreault inc., pour une somme de **357 482,00 \$** incluant les taxes.

#### **Représentations**

Le maire et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois de juillet 2024.

#### **Questions de l'assemblée**

La période de questions débute à 20 h 10 et se termine à 20 h 15.

#### **157-08-24 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Emmanuel Deschênes  
Maire

---

Rébecca Bleau  
Directrice générale adjointe et  
Greffière-trésorière adjointe